



CONCOURS SUR TITRE MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM/PRENOM(S) DU CANDIDAT :

Retrait des dossiers	Clôture des inscriptions	Epreuve d'analyse du dossier
A partir du Lundi 18 mai 2026	Vendredi 17 juillet 2026 à 12h00 (heure de La Réunion)	A partir du 12 octobre 2026

Les modalités de candidature et de dépôt des dossiers ainsi que la liste des pièces à fournir sont précisées en page 4 du présent document.

Les informations relatives au corps et aux modalités de recrutement des moniteur-éducateur de la fonction publique hospitalière sont détaillées en annexe.

Cadre réservé à l'administration – ne rien inscrire

Dossier reçu par courriel le :

NOTICE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT (écrire en caractères d'imprimerie)

Mme M. (*)

Nom d'usage :

Nom d'époux ou d'épouse :

Prénom(s) :
.....

Date de naissance : Lieu de naissance : Code postal :

Nationalité(*) : Française Ressortissant européen

Adresse :
.....

Code Postal Ville.....

(Le candidat veillera à informer immédiatement le Département de toute modification d'adresse ou de coordonnées téléphoniques)

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel : Adresse courriel

Le candidat est-il reconnu comme travailleur handicapé ? (*) : oui non

Si oui, préciser, le cas échéant, les conditions matérielles spécifiques à prévoir :

2 - TITRES, DIPLOMES, CERTIFICATS

Intitulé(*)	Date de délivrance	Lieu de délivrance
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (DEME) ou diplôme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007		
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, attestation(s) de formation continue		
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, attestation(s) d'emploi		

Pour les candidats non titulaires du diplôme requis, à fournir obligatoirement :

Autres titres, diplôme, certificat, qualification reconnus comme équivalents par la commission instituée par l'art 8 du décret du 13/02/2007 (indiquer l'intitulé, la date et le lieu de délivrance de l'attestation d'équivalence) :

.....
.....
.....

3 - ETABLISSEMENT SOUHAITE

Merci de préciser votre préférence quant à votre affectation éventuelle, en cas d'admission (*) :

Foyer de l'Enfance Nord-Est

Foyer de l'Enfance de Terre Rouge

L'expression de cette préférence est purement indicative et ne pourrait être prise en compte qu'en fonction de l'ordre de classement du candidat, sans créer de droit acquis.

(*) Cocher la(les) case(s) correspondant à votre situation

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir obligatoirement par tous les candidats)

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier d'inscription,
- être de nationalité française ou ressortissant de la Communauté Européenne,

Je déclare par ailleurs, réunir les conditions de l'article 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatives à la jouissance des droits civiques et à l'absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions et justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi postulé en application du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Je reconnais enfin être informé(e) que toute déclaration inexacte de ma part entrainera la perte du bénéfice du concours.

Fait à, le

Signature du candidat

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature devra être **complété intégralement et lisiblement**. N'oubliez pas de le **signer**. Les pièces listées ci-après doivent **obligatoirement** être fournies à l'appui de votre dossier. **Les dossiers incomplets seront rejetés.**

Liste des pièces à fournir par tous les candidats :

Le dossier de candidature est composé de :

- La notice individuelle d'inscription complétée, datée et signée
- Le formulaire « DECLARATION SUR L'HONNEUR » dûment rempli, daté et signé
- L'accusé de réception rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations que vous avez suivies, les emplois que vous avez occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux que vous avez réalisés ou auxquels vous avez pris part
- Les titres de formation, certification et équivalence dont vous êtes titulaire ou une copie conforme de ces documents
- ou, le cas échéant, la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence auprès de la commission compétente, étant précisé que ledit titre équivalent devra impérativement être produit au plus tard le 17/07/2026.
- Une photocopie du livret de famille ou, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ou passeport)
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics (état de services) accompagné de la fiche de poste occupé.
- L'extrait du casier judiciaire n°3 ou le cas échéant un justificatif de cette demande.
- Tout document permettant au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat : état des services publics (cf imprimé joint) accompagné des fiches de poste occupées, rapport sur la manière de servir dans les différents établissements où le candidat a été appelé à exercer ses fonctions, attestations de formation, de stage...
- Une lettre de motivation dans laquelle vous exprimerez notamment votre point de vue sur les problématiques liées à l'enfance et dans laquelle vous valoriserez les savoirs faire et être que vous estimez pouvoir mettre au service des missions à exercer au sein d'un Foyer de l'Enfance.
- Tout document que vous jugerez pertinent pour permettre au jury d'apprécier pleinement la qualité et la richesse de votre parcours peut être joint à votre dossier (à titre d'exemples : relevés de notes correspondant au diplôme requis pour le présent concours, appréciations d'enseignants et/ou d'employeurs, projets réalisés, rapports d'activités attestations diverses, etc.).

Nous rappelons qu'il s'agit d'un concours sur titres : votre candidature sera donc exclusivement évaluée au regard des éléments figurant dans votre dossier, en comparaison avec ceux des autres candidats. À ce titre, il vous est vivement recommandé d'apporter un soin particulier au choix des pièces transmises, en veillant à leur pertinence, leur qualité et, le cas échéant, à leur caractère suffisamment complet et détaillé afin de valoriser au mieux votre parcours et vos compétences.

- Pour les candidats en activité, une communication des 3 derniers comptes rendus d'entretiens professionnels.

Date limite de dépôt des dossiers :

Vendredi 17 juillet 2026 à 12h00 (heure locale)

Les dossiers de candidature, dûment remplis, signés et accompagnés des pièces demandées, doivent être transmis **UNIQUEMENT** par courriel à l'adresse suivante : organisation-concours@cg974.fr

ATTENTION : Les dossiers parvenus après la date limite de candidature imposée ci-dessus ne seront pas acceptés et considérés comme rejetés.



**CONCOURS 2026 SUR TITRE
MONITEUR EDUCATEUR
LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE
CANDIDATURE**

Cet accusé de réception est à joindre à votre dossier de candidature. Il vous sera retourné comme preuve de dépôt.

DESTINATAIRE (à remplir par le candidat) :

Nom/prénom :

Adresse :

Votre dossier d'inscription au **CONCOURS SUR TITRE DE MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE** est bien arrivé à la **DIRECTION DE LA SANTE AU TRAVAIL ET ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL - Service Formation - Concours**

DATE DE RECEPTION :

CACHET DU SERVICE

Il sera procédé à son examen. Vous serez tenu(e) informé(e) de sa recevabilité. Date prévisionnelle de la sélection des dossiers (admissibilité) : 1^{ere} quinzaine d'octobre 2026.

Pour toutes questions relatives à ce concours, vous pouvez appeler le 02 62 90 34 17/02 62 90 38 82 ou adresser un courriel à : organisation-concours@cg974.fr

MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE : FONCTIONS, CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET EPREUVES DU CONCOURS

FONCTIONS DE L'EDUCATEUR SPECIALISE

Les agents du grade de Moniteur Educateur exercent des fonctions auprès d'enfants ou d'adolescents handicapés, inadaptés, en risque d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion, ou en situation de dépendance.

Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres personnels éducatifs et sociaux, notamment les professionnels de l'éducation spécialisée. Ils mettent en œuvre le projet d'établissement, les projets sociaux et éducatifs et participent à l'élaboration du rapport d'activité du service social et du secteur éducatif.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Rappel des conditions générales d'accès à la fonction publique

- être français ou citoyen de l'espace économique européen (EEE) ou suisse
- ne pas être déchu de ses droits civiques
- ne pas être privé de ses droits électoraux en France ou dans son pays d'origine
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire
- être physiquement apte à exercer ses fonctions

Conditions spécifiques d'accès au concours sur titre de Moniteur Educateur de la fonction publique hospitalière (*Décret n° 2014-99 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière*)

Le concours sur titre de Moniteur Educateur de la fonction publique hospitalière est ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres indiqués ci-après :

Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur ou diplôme équivalent dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.

Le Département de La Réunion, organisateur du concours, n'est pas compétent pour statuer sur les équivalences de diplômes ou qualifications. Les candidats qui ne sont pas titulaires du diplôme, mentionné ci-dessus mais justifient des qualifications au moins équivalentes attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis,
- par leur expérience professionnelle

doivent présenter une **demande d'équivalence auprès de la commission régionale** prévue à cet effet, en vue d'obtenir, le cas échéant, la reconnaissance d'équivalence nécessaire à la prise en compte de leur candidature. Les coordonnées de cette commission vous seront communiquées sur demande.

LES EPREUVES

Art. 4 de l'Arrêté du 1^{er} octobre 2014 :

Une épreuve unique d'admission portant sur l'analyse de la complétude du dossier reposant :

-sur la possession du titre de formation requis pour l'accès au corps des candidats

- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

(Note sur 20 - coefficient 1)

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.